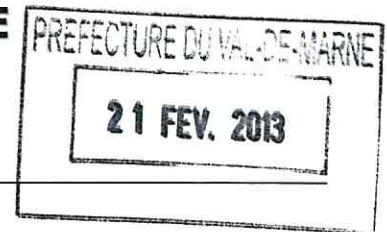


CONSEIL COMMUNAUTAIRE Lundi 18 février 2013



Le dix huit février deux mille treize à dix neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Seine Amont, légalement convoqué à domicile par écrit le 12 février 2013, s'est réuni salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville d'Ivry-sur-Seine, sous la présidence de Daniel DAVISSE.

Étaient présents :

MM. DAVISSE Daniel, AUDOUBERT Alain, GOSNAT Pierre, BOURJAC Jean-Marc, DUCHENE Chantal, KENNEDY Jean Claude, LEPRÊTRE Michel, BERNARD Méhadée, TISLER Frédéric, DUBOUCHET Michèle, ABDOUN CHAREF Slimane, AGIER Isabelle, ARNAUD Anne Marie, ATHÉA Bernard, BEAUBILLARD Olivier, BELL-LLOCH Pierre, BEN MOHAMED Khaled, BISMUTH Bernard, BOUYSSOU Philippe, BRAHIMI Nadia, BROUTÉ Camille, CASTELNAU Bruno, CHICOT Rémi, COUTHURES Jean, DESABRES DOS SANTOS Maria, DESPRÉS Catherine, EBODE-ONDOBO Bernadette, ETAVE Dominique, GERMA Sophie, GUILLAUME Didier, HAMANI Djamel, LADIRE Luc, LOICHOT Élisabeth, LORAND Isabelle, LUC Nadine, MARTINEZ Pierre, MASSÉ Elodie, MERCIER Denis, PANETTA Tonino, PETER Séverine, RABARDEL Evelyne, RAMAEL Albertino, RIVIERE Hervé, SALLY BOUNDE CLEON Mathilde, SPIRO Jacqueline, TAGZOUT Mourad, TEYSSERON Agnès, TROUDI Raoudha, VEYRUNES-LEGRAIN Cécile, WOJCIECHOWSKI Bozena

ETAIENT REPRESENTES :

Mme BERNARD Sandrine	mandat à Mme BROUTÉ Camille
M. DIGUET Patrice	mandat à M. DAVISSE Daniel
M. LECLERCQ Régis	mandat à M. CASTELNAU Bruno
M. MARCHAND Romain	mandat à M. BOUYSSOU Philippe
M. POTIER Marchand	mandat à M. TAGZOUT Mourad
M. TMIMI Hocine	mandat à M. LADIRE Luc

ETAIT ABSENT : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BROUTÉ Camille

Conseillers en exercice	56
Présents	50
Représentés	6
Absents	/
Votes	
Pour	52
Contre	/
Abstention	4

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité de la Préfecture de Créteil le

.....
de la publication le
.....

OBJET :

Modalités de vote du budget

Communauté d'Agglomération Seine Amont
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Sur la proposition de son président de séance,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'instruction ministérielle M14 sur la comptabilité des communes et des établissements publics de coopération intercommunale,
- Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,
- Considérant que le budget primitif de la communauté d'agglomération sera adopté avant le 15 avril 2013 et que de premières dépenses sont nécessaires à son démarrage, il y a lieu d'instaurer les modalités de vote du budget,

DELIBERE

Article 1 : Décide d'opter pour des modalités de vote par nature avec présentation croisée par fonction pour le budget principal de la communauté d'agglomération.

Article 2 : Précise que le Conseil communautaire vote le budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres.

Article 3 : Décide d'opter pour le régime de provisions semi-budgétaires de droit commun.

Fait et délibéré en séance à Ivry-sur-Seine, le 18 février 2013.

Pour extrait conforme
Président de la Communauté d'Agglomération
Seine Amont
Daniel DAVISSE

